

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 36 (1898)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Révolution française de 1848  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-196782>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER  
PALUD, 24, LAUSANNE  
Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
St-Imier, Delémont, Bième, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,  
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.  
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS », LAUSANNE  
SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.  
ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.  
Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.  
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES  
Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.  
étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.  
la ligne ou son espace.  
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## Rectifications. — La salle du Conseil communal.

Deux erreurs nous ont échappé dans notre précédent numéro. En parlant de l'entrée de l'armée française à Lausanne, en 1798, nous avons dit :

Lausanne était debout; les habitants s'étaient rendus en foule à la porte d'Ouchy (nom qu'on donnait parfois à la porte de St-François).

C'est inexact. La porte d'Ouchy et la porte de St-François étaient des portes bien différentes. La porte d'Ouchy s'appuya, d'un côté, au temple de St-François, et de l'autre au mur de ville, à l'endroit où l'on construit actuellement la maison Bonnard. Elle fut démolie en 1829.

La porte de St-François, qui fermait cette place du côté du Grand-Chêne, se trouvait à peu près à l'endroit situé entre le haut de la rue Pépinet et l'Hôtel Gibbon. Elle a été démolie en 1805.

Dans notre article sur l'église des dominicains de la Madeleine, nous avons dit que les matériaux de cette église, démolie en 1555, servirent à la construction de la Halle du Pont. C'est *reconstruction* qu'il fallait dire, car dans ses *Notes historiques sur Lausanne*, M. Ch. Vuillermet nous apprend que la création de cette Halle fut déjà décidée par la Cour séculière, en novembre 1405, à la suite du grand incendie qui détruisit les quartiers de la Palud et du Pont, et que sa construction eut lieu quelques années plus tard.

Mais voyez comme nos historiens sont peu d'accord. M. le professeur L. Vuillemin, traitant le même sujet, nous dit, dans un petit volume devenu très rare :

.... Nous lisons que, dans l'an 1405, la halle du Pont ne suffisait point au marché, on en construisit une à la Palud pour la vente des grains, des souliers et des cuirs, réservant celle du Pont pour le beurre, le fromage, les harengs saurs et autres salaisons.

Il faudrait donc déduire de ces lignes que la Halle du Pont, devenue insuffisante en 1405, existait déjà au quatorzième siècle.

Mais nous avons une entière confiance dans les scrupuleuses recherches faites récemment aux archives de la ville par M. Vuillermet.

Puisque nous avons le plaisir de citer M. Vuillermet, il voudra bien nous permettre de faire appel à ses talents archéologiques ainsi qu'à son aimable obligeance pour éclaircir un point relatif à la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

L'histoire nous dit, en parlant de l'administration communale de Lausanne, sous le régime bernois, que le Conseil des *Deux-Cents* était composé de 200 membres, avec le bourguemestre qui le présidait, le grand sautier et le secrétaire.

On se demande tout naturellement comment ces 200 membres trouvaient moyen de se placer convenablement dans la salle de l'Hôtel-

de-Ville, en admettant qu'elle eût les proportions actuelles ?

Ce local a-t-il peut-être subi des modifications ?...

Telles sont les questions qu'on se pose, surtout les jours de séance, alors que les nombreux amis du groupe socialiste, tout particulièrement, envahissent une partie de la salle, alors que les membres du Conseil sont agréablement serrés, pressés les uns contre les autres, dans une atmosphère où les frileux sont servis à souhait.

Il faut convenir qu'un tel état de choses exerce sur les membres de cette assemblée une pression trop forte; aussi est-il question d'y remédier en invitant la municipalité à chercher un local plus spacieux, tel que la Salle centrale, par exemple, ou même la Salle du Grand Conseil.

Et cela afin de satisfaire d'une manière plus large aux dispositions de l'article 113 du règlement qui porte :

*Les séances du Conseil communal sont publiques. Une tribune est réservée aux journalistes et au public.*

Ce sera là une excellente mesure au point de vue du jeu des poumons, mais il y aura évidemment moins de cohésion dans le Conseil.

L. M.

## Paniers à salade.

L'origine de ce nom par lequel on désigne les voitures dont on se sert en France pour le transport des prisonniers est peu connue. Ces voitures cellulaires, qui fonctionnent à Paris depuis 1855, servirent, au début, au transport des forçats. Chacune d'elles contenait 14 cellules et était attelée de cinq chevaux. Ce service, qui fut maintenu jusqu'à l'achèvement des voies ferrées, dura plus de quinze ans. On l'adopta à la suite d'un concours, afin de remplacer la fameuse *chaîne ou cadène*, c'est-à-dire la promenade au grand soleil des forçats enchaînés que l'on dirigeait sur les bagnes, exhibition qui donnait lieu à de nombreux scandales.

Le premier nom donné aux voitures cellulaires fut celui de *prisons ambulantes*, que le public baptisa bientôt du sobriquet de *paniers à salade*, parce qu'elles étaient en partie à clairevoie.

Mais on n'adopta pas ce système de transport sans l'avoir soumis à de minutieuses expériences, témoin cette amusante anecdote racontée à ce sujet par le *Petit Parisien* :

Le Ministre de l'Intérieur, qui était alors M. de Montalivet, et M. Delessert, préfet de police, ne dédaignèrent pas de monter dans la voiture et de subir, en manière d'essai, les épreuves qui attendaient les futurs voyageurs. C'est M. Guillot qui raconte cet épisode comique dans ses Mémoires.

M. de Montalivet était d'une corpulence énorme.

— En vérité, s'écria-t-il, pendant le trajet qu'il fit de son hôtel à l'Arc-de-Triomphe de

l'Etoile, en vérité, je n'ai point de place pour m'asseoir.

M. Delessert, qui de sa cellule entendait ces plaintes, s'adressa en riant à M. Guillot.

— Vous avez là un particulier qui parle très haut. Il doit y avoir une punition pour cette infraction au règlement.

— Oui, certes, répondit M. Guillot, en continuant la plaisanterie : les menottes ou les fers aux pieds, suivant la gravité du délit.

— Eh bien, répliqua le préfet, appliquez-lui le maximum ; ce doit être un sujet très dangereux.

— Oh ! monsieur Delessert, reprit alors avec des hoquets de gaieté la grosse victime, grâce ! Je me tairai, je ne gémirai plus ! Mais si vous étiez à ma place, vous vous plaindriez à coup sûr comme je le fais.

— Il n'y a pas de danger que j'occupe jamais une cellule de cette sorte, fit M. Delessert. Et d'ailleurs je ne suis pas un gros criminel comme vous.

Et de rire. De retour à son hôtel, le Ministre éprouva un plaisir sensible à se retrouver en liberté.

## Révolution française de 1848.

A l'occasion du cinquantenaire de la Révolution française de 1848, nous avons raconté, dans un précédent numéro, un incident de la fuite de Louis-Philippe; mais comme il existe à ce sujet différentes versions, nous intéresserons sans doute nos lecteurs en complétant ce que nous avons dit par les curieux détails qui suivent.

La terreur régnait dans le palais des Tuilleries ; la reine seule gardait du sang-froid et de l'énergie; elle engageait même le roi de monter à cheval et d'aller se mettre à la tête de ses troupes. Mais celui-ci avait déjà signé son abdication ; il était trop tard.

— Sire, il faut partir, lui dit Crémieux.

Déjà d'immenses clamours se faisaient entendre autour des Tuilleries. Louis-Philippe, qui avait revêtu son uniforme de général, ôta vivement son chapeau, sa tunique à grosses épaulettes, et les rejeta en disant :

— Qu'on me donne un chapeau rond et une redingote.

« Au bout d'un instant, raconte Victor Hugo, dans un de ses livres posthumes, *Choses vues*, il n'y avait plus qu'un vieux bourgeois. Il avait une sorte d'agitation fébrile. Peu après il enleva son faux toupet et se coiffa d'un bonnet de soie noire. Sa barbe n'était pas faite depuis quatre jours au moins. La reine lui dit : « Vous avez cent ans ! » Il était méconnaissable.

Toutefois, Louis-Philippe, dans son affolement, n'oubliait pas sa fortune. Il emportait deux valises bourrées de billets à chacune de ses mains. Crémieux, qui l'accompagnait, car le roi lui avait dit : « Votre présence peut nous être utile ! » l'engageait à ne pas se charger de ces objets gênants : « Mais laissez donc cela ! — « Jamais ! » répondit le roi.

Une heure après, une voiture l'emportait loin de Paris. D'Evreux à Honfleur, c'est un

fermier de M. de M., nommé Renard, qui conduisit le Roi. Il avait attelé un cabriolet à deux places et avait fait asseoir Louis-Philippe à côté de lui.

— Je vous tutoierai, dit Renard, si nous sommes rencontrés, on nous croira des amis.

— Parfait ! fit le roi, qui avait abaissé jusqu'à son nez son bonnet de soie.

Et Renard tutoyait le souverain détrôné. Mais, à un moment, ils craignirent d'être poursuivis. Alors, Louis-Philippe commanda à Renard : « Tu diras que je suis ton domestique. » — « Oh ! monsieur ! » — « Agis comme je te l'ordonne ! » Ils en furent quittes pour la peur.

On arriva ainsi à Honfleur, d'où on alla à Trouville. Là se fit l'embarquement pour le Havre, puis pour l'Angleterre. Louis-Philippe respira : il était sauvé. »

### Nègre et Blanc.

Boulevard des Capucines, sortant du Grand-Hôtel, un superbe nègre, correctement vêtu d'une redingote noire, coiffé d'un chapeau à haute forme et ganté par le bon faiseur, accosta un cocher.

— Vô, conduire moa, dit-il.

— Vous, dit le cocher, que la vue d'un nègre rendait gouilleur; bon blanc conduire petit nègre : dans quelle hutte ?

— Ministère Intérieur.

— Ministère de l'Intérieur, compris. As-tu de la galette ?

Le cocher fit le geste de compter de l'argent.

Le nègre répondit par un signe affirmatif.

— Alorss, grimpe là-dedans, fils de singe, reprit le cocher en montrant la voiture.

La voiture était découverte; on était au mois de juillet, et il était une heure de l'après-midi.

Le nègre s'assit sur la banquette, le cocher monta sur son siège.

— Non, dit-il, se parlant à lui-même, elle est raide, celle-là ! Un nègre qui veut commander un blanc ! Ah ! ça, c'est rigolo, par exemple ! Cela ne s'est jamais vu. Te conduire au ministère de l'Intérieur, quand j'aurai le temps. Il en a un toupet, cet esclave ! Est-il affranchi seulement ? Commander un blanc, en voilà un genre !

Et le cocher, tournant le dos au ministère, commença par promener son client sur les boulevards, le cheval au pas.

Les passants s'arrêtaien, se montraient le noir. Le cocher en était fier.

— Il a du succès mon nègre, dit-il. Je vas faire mes petites courses. Il y a longtemps que je n'ai pas rendu visite à mon ami Manigou, le marchand de vins. Je vas l'épater ; je vas lui montrer mon nègre.

Manigou demeurait à Belleville, tout à fait sur la hauteur. Toujours au pas, le cocher prit la rue du Faubourg-du-Temple, monta la rue de Belleville ; le fiacre s'engagea ensuite dans une sale petite rue aux maisons noires, aux fenêtres desquelles pendait des loques informes.

Le cocher s'arrêta en face d'un débit de vins.

C'est là que demeurait l'ami Manigou.

Le nègre écarquillait les yeux, cherchant à découvrir le ministère de l'Intérieur.

— Montrez à moa ministère, dit-il.

— Tout à l'heure. Est-t'y pressé. Reste assis, mon vieux nègre ; tu vas garder Cocotte.

Manigou était sur le pas de la porte ; à la vue du nègre, sa femme et sa fille étaient accourues ainsi que tous les consommateurs, des individus en bras de chemise, à la mine patibulaire.

— Tiens, un singe ! s'écria la petite fille de Manigou.

Le cocher entra dans le débit, serra la main à tout le monde et commanda une tournée.

— Est-t'y beau, mon nègre ? dit-il avec orgueil.

Le nègre, ahuri, donnait les signes de la plus vive impatience.

— Ne t'impatiente pas, Bamboula ! cria le cocher. Figurez-vous, dit-il, que voilà un möriceaud qui veut que je le conduise au ministère de l'Intérieur. Elle est drôle celle-là, hein ? Avez-vous jamais vu un nègre commander un blanc ? Je l'ai amené ici ; après, je vais le conduire au bazar de l'Hôtel-de-Ville, où qui faut que j'achète des casseroles pour ma ménagère.

C'est toujours lui qui paiera la course. Les assistants la trouvèrent bien bonne.

— Oh ! comme il est noir, dit la petite fille de Manigou qui examinait le nègre avec crainte ; est-ce qu'il a les pieds noirs aussi ?

— Faut y demander, dit le cocher. Veux-tu que je lui fasse enlever ses chaussures ? Ce n'est pas la peine ; y sont noirs comme sa figure.

Le cocher se mit à donner des explications sur les mœurs des nègres.

— Ainsi, dans son pays, y va tout nu.

— Pas possible ! dit la femme de Manigou.

— Si, seulement en France, y s'habille parce que ça n'est pas permis.

— Qu'est-ce que ça mange ? demanda la femme du marchand de vins.

— Ça mange les lapins crus, des serpents, des étoupes enflammées, dit le cocher.

— Ah ! l'horreur.

— A la foire au pain d'épices, dit un consommateur, j'en ai vu un qui mangeait du tabac en crotté.

— Oui, dit le cocher, y mange aussi du tabac.

— C'est peut-être pour cela, observa Manigou, qu'ils ont la peau culottée, le teint jus de chique.

— Ça n'aurait rien d'impossible, dit le cocher.

— Si on lui offrirait une tournée ? opina un consommateur.

— Y n'comprendrait pas, remarqua le cocher qui se décida à remonter sur son siège.

— Ministère Intérieur, reprit le nègre.

— Ye sait dire que ça ; y a pas longtemps qu'il est arrivé.

— Conduire moa vite.

— Ne t'agite pas comme ça, Boule-de-Suie, tu vas prendre chaud ; je te conduirai où ça me plaira.

Après avoir pris congé du marchand de vins, le cocher descendit la rue de Belleville ; arrivé place de la République, le nègre, de plus en plus impatient, tira sa montre, et, montrant le cadran au cocher, il lui fit signe de lui indiquer à quelle heure il arriverait.

Le cocher monta neuf heures.

Le nègre parut désolé.

— Plus fort, dit-il, et il fit le geste de fouetter le cheval.

— Fouetter mon cheval ! s'écria le cocher ; t'as un rude aplomb, mon vieux Bamboula ! Fouetter Cocotte pour obéir à un nègre, ça serait rigolo, ça, par exemple ! Autant dire qu'en ne serait plus Français, alorss. Je l'ai jamais fait pour un blanc ; c'est pas encore toi, Boule-de-Suie, qui verra Cocotte prendre le trot.

Il prit la rue du Temple, tourna rue de Rivoli, et s'arrêta devant le bazar de l'Hôtel-de-Ville.

— Ministère Intérieur, reprit le nègre en frappant du pied.

— Y prend le bazar pour le ministère, ah ! c'est rien rigolo !

Le nègre voulait descendre.

Le cocher le menaça de son fouet.

— Bouge pas, Boule-de-Neige, c'est pas ici.

— Vite, ministère Intérieur.

— Nous avens le temps ! est-t'y pressé, est-t'y pressé !

Le cocher entra dans le bazar, acheta plusieurs casseroles qu'il plaça dans la voiture, à côté du nègre.

— Tu vas me garder ça, Bamboula, dit-il, et maintenant sur les boulevards, c'est l'heure de l'apéritif.

Boulevard Bonne-Nouvelle, il s'arrêta en face d'un marchand de vins, confia le fiacre au nègre et vint s'asseoir sur la terrasse, après avoir commandé une absinthe.

Soudain le nègre descendit du fiacre et courut sur le boulevard.

— Mon esclave qui s'émancipe et la course n'est pas payée ! s'écria le cocher en se mettant à sa poursuite.

Le nègre avait aperçu un gardien de la paix ; il portait plainte contre le cocher.

Il tira sa carte sur laquelle l'agent lut :

GÉNÉRAL RANAVUELA  
Ministre des Affaires Etrangères.

République d'Haïti.

Le cocher fut conduit au dépôt, la voiture remise à la fourrière, et Collignon fut mis à pied.

Un nègre peut donc commander à un blanc ?

O égalité, voilà bien de tes coups !

Eugène FOURRIER.

A diverses reprises, plusieurs personnes abonnées au *Conteur* depuis quelques années seulement, nous ont prié de reproduire le morceau patois qu'on va lire et qui date de vingt et quelques années. Si nous avons attendu jusqu'ici pour répondre à ce désir, c'est que nous ne nous souvenions plus de l'époque exacte où ce morceau avait été publié.

### Pst !

Riquet Pibot n'étai pas 'na crouie dzein, et portant on avai lo diablio po lài férè dài farçes. L'est verè que l'étai on pou tatipotse et on bobet à quoii n'étai pas molési de férè eincreirai que lè pétubliés sont dái falots. On dzo que modavè contré la gâra dè Lozena po s'aguelhi su on wagon, po allâ à Yverdon, reincontré pè Pimpinet on part dè lulus, dái tot bons, que sè desiron : Vouaïque Riquet qu'a met sa ramure, s'bâyi iò va ? lài ein faut férè iena.

— Sâlu, Riquet, que lài diont, iò vas-tou !

— A Yverdon.

— Pè lo tsemin dè fai ?

— Lo bon san !

— Dis vâi ; quand te vas su lo trein, pâyè-tou ton beliet ?

— Dè bio savâi que pâyo.

— Eh bin l'è onco on rudo Janò. Du la révejon cein a tsandzi et quand l'est qu'on voiadzè dein lo canton, le Vaudois ne sont pas d'obedzi dè pâyi ; n'ia què lè z'érandzi dâo défrô et lè noutro que sont prâo bête po sè laissi carottâ que pâyon.

— Adon coumeint faut-te férè ?

— Quand cé que bailliè lè beliets tè demandè l'ardzeint, tè faut lài férè torché-mireau, te sâ : t'allondzè lo dâi, te lo tè passé coumeint on einludzo dévant lo nâ ein fâseint *pst* ! et l'est bon.

Ei tandi que barjaquâvon, ion dè clliâo z'es-tafiers fâ état d'allâ à la pousta et tracé à la gâra, pâyè d'avanço lo beliet à Riquet et fâ s'naleçon à césique que veind lè cartès.

Quand Riquet arrêvè à la gâra, s'einfatè ein-trèmi clliâo petitès baragnès po allâ vai lo quintset et démandè :

— Un biyet pou Yverdon.

— Deux francs cinq !

— *Pst* !

— En règle, passez !

Et noutron lulu, tot ébâyi, ne poivè pas s'ein ravâi. Tè bombardâi, se sè desâi, que n'auzzo pas cein su pe vito ! mà ora que cognâisso lo truque, l'est bon... *Pst* !... tè râodzâi te pas cein que c'est què dè savâi lè z'affrèrs, c'est portant bin ési : *pst* !

L'arrêvè à Yverdon, fâ sè coumechons et quand vollarie reinmodâ contré Lozena, ye va demandâ on beliet à la gâra.

— Un biyet pou Lausanne.

— Deux francs cinq !

— *Pst* !

— Deux francs cinq !

— *Pst* !

— Je dis : deux francs cinq centimes !

— Pssst !

L'hommo dâi beliets ne cognessâi pas lo truque li ; assebin l'einvouïa lo pourro Riquet sè promenâ ein lài deseint : « Payez, ou débarrassez-vous de par là, espèce de taupier en vacances ! » Riquet vollarie relliâmâ, mà nion ne l'atiutâ, bin lo contréro, on sè fote dè li et fe bo et bin d'obedzi dè pâyi po retorna à Lozena, io l'arrêvè einradzi.

Reincontré lè gailâ dâo matin.

— Eh bin ! cein a-te bin djuï, l'affrè, que lài desiron.

— Oh câisi-vo ! à Lozena, oï ; mà à Yverdon, n'ia pas z'u dè nâni, clliâo tsaravoutès m'ont fâ pâyi et n'ont rein vollarie ouûrè quand y'é reciliâmâ.

— N'ia pas moian ! C'est dâi larro. Te n'as